|  |
| --- |
| Maquette CP - Bandeau |
| 6 mars 2015  Journée de la femme 2015 : le CESE rappelle que les droits des femmes doivent être défendus avec force |
| Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) rappelle que la France a encore des progrès considérables à faire en matière d’égalité hommes-femmes. Il invite tous les citoyens à se mobiliser pour faire avancer les droits des femmes  La délégation aux droits des femmes et à l’égalité du CESE, créée en 2000, travaille en partenariat étroit avec les délégations homonymes de l’Assemblée nationale et du Sénat  Fortement mobilisé pour rendre effective l’égalité des droits entre les hommes et les femmes, le CESE a dans plusieurs travaux récents rappelé la nécessite de faire respecter le principe de la laïcité, de promouvoir la mixité et de briser l’engrenage des violences faites aux femmes :   * « [Agir pour la mixité des métiers](http://www.lecese.fr/content/seance-agir-pour-la-mixite-des-metiers) » (Patrick Liébus, novembre 2014); * « [Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses](http://www.lecese.fr/content/le-cese-se-prononcera-sur-les-violences-faites-aux-femmes-des-plus-visibles-aux-plus-insidieuses) » (Pascale Vion, novembre 2014); * « [La protection maternelle et infantile](http://www.lecese.fr/content/revoir-la-seance-du-14-octobre-2014-la-protection-maternelle-et-infantile) » (Christiane Basset, octobre 2014); * « [Les femmes éloignées du marché du travail](http://www.lecese.fr/travaux-publies/les-femmes-eloignees-du-marche-du-travail)» (Hélène Fauvel, février 2014); * « [Le travail à temps partiel](http://www.lecese.fr/content/le-cese-rend-une-etude-sur-le-travail-temps-partiel)» (Françoise Milewski, novembre 2013).   Ces travaux convergent pour souligner la nécessité de **mieux** **informer et sensibiliser** sur la situation des femmes et les injustices qu’elles subissent.  Les chiffres accablants révélés par les différentes études menées (83 000 femmes par an sont victimes de viols, 200 000 femmes par an, victimes de violences conjugales, 20% des femmes sont également victimes au quotidien d’harcèlement de rue) font ressortir l’urgence d’une prise de conscience de la gravité des actes sexistes et de leurs conséquences. C’est dans cette logique de sensibilisation que le CESE souligne la nécessité **d’éduquer** à la mixité.  Aujourd’hui, seulement 30% des créateurs d’entreprises sont des femmes et seulement 12% des métiers sont mixtes d’où l’importance de **déconstruire les stéréotypes sexistes** dès l’école afin de désamorcer le processus de ségrégation professionnelle aussi bien dans le secteur privé que public.  Le CESE soucieux d’établir un diagnostic actuel de la place des femmes dans les organisations de la société civile s’est autosaisi en décembre dernier (« [Les forces vives au féminin](http://www.lecese.fr/travaux-du-cese/saisines/les-forces-vives-au-feminin)») dans l’objectif de mettre à jour les obstacles qui empêchent les femmes à dépasser le plafond de verre socio-professionnel.  C’est aussi au décideur politique de mettre en place un cadre législatif favorisant l’égalité. Le projet de loi pour l’égalité réelle entre les femmes et les hommes, adopté en juillet 2014, va ainsi dans le bon sens. Première loi cadre pour les droits des femmes, le texte adopté permettra des avancées importantes en impliquant l’Etat comme les collectivités locales dans le processus d’égalité femmes-hommes. La protection des femmes est désormais renforcée dans les sphères publiques et privées grâce aux garanties publiques assurées par la CAF, aux sanctions applicables à défaut de rémunérations égales ou encore la compétence nouvelle du CSA à veiller à la juste représentation des femmes dans les médias.  Le CESE, l’assemblée la plus féminisée de la République française, tient à réaffirmer son soutien aux initiatives citoyennes en faveur des femmes. Il mettra prochainement à l’honneur l’entreprenariat féminin avec le forum « Elle Active », le 27 mars prochain, qui lui sera dédié.  **Contacts Presse**  **Victor BOURY** 01 80 50 53 14 / 06 61 34 22 22 [victor.boury@clai2.com](mailto:victor.boury@clai2.com)  **Emilie HUMANN** 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 [emilie.humann@clai2.com](mailto:emilie.humann@clai2.com) |
| Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Description : Maquette CP - Footer |